KUB'INAUV

Conditions générales – Garde-meuble

Mise à disposition d'un container de stockage à Sansac-de-Marmiesse – version 2026

Article 1 – Objet et définitions

Les présentes conditions générales régissent la mise à disposition, par la société KUB'INAUV (la « Société »), d'un container de stockage (le « Container ») sur son site de la ZA de Bargues, 15130 Sansac-de-Marmiesse (le « Site »), au profit d'un client, personne physique ou morale (le « Client »). Le contrat se compose des présentes conditions générales et des conditions particulières signées ou acceptées en ligne par le Client (désignation du Container, date de prise d'effet, redevance, garantie par empreinte bancaire).

Société : KUB'INAUV, SASU au capital de 20 000 €, RCS Aurillac 823 663 166, SIRET 823 663 166 00010, ZA de Bargues, 15130 Sansac-de-Marmiesse. Téléphone : 04 71 62 38 87. Courriel : contact@kubinauv.fr.

Le Client stocke ses biens sans que la Société ait à connaître leur nature, leur consistance ou leur valeur. Le contrat n'est pas un contrat de dépôt : la Société n'a aucune obligation de garde, de surveillance, d'entretien ou de restitution des biens entreposés au sens des articles 1915 et suivants du Code civil. Le contrat n'est pas non plus un bail : il s'agit d'une prestation de services de stockage, exclusive du statut des baux commerciaux et d'habitation, quelle que soit sa durée.

Les dispositions signalées « Client consommateur » ne s'appliquent qu'aux personnes physiques agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de leur activité professionnelle ; celles signalées « Client professionnel » ne s'appliquent qu'aux autres clients.

Article 2 – Durée, poursuite et résiliation

Sauf disposition contraire des conditions particulières, le contrat est conclu pour une durée initiale de deux mois à compter de la date de prise d'effet. Lorsque la prise d'effet intervient en cours de mois, cette période se termine le dernier jour du deuxième mois suivant.

À l'issue de la période initiale, le contrat se poursuit de mois en mois, pour une durée indéterminée, au tarif en vigueur.

À compter de la fin de la période initiale, chaque partie peut mettre fin au contrat à tout moment, par écrit (courrier, courriel ou formulaire en ligne lorsqu'il existe), en respectant un préavis de quinze jours.

Client consommateur – La Société informe le Client par écrit, au plus tard un mois avant la fin de la période initiale, de la poursuite du contrat et de sa faculté d'y mettre fin à tout moment. Lorsque le contrat a été conclu par voie électronique, le Client peut également le résilier par voie électronique.

Article 3 – Destination et conditions d'utilisation

3.1 Destination. Le Container sert exclusivement à entreposer des biens autorisés. Il est notamment interdit :

- d'y exercer une activité commerciale, artisanale, industrielle, libérale ou autre, d'y recevoir des clients ou d'y employer du personnel ;
- de l'utiliser comme adresse commerciale ou de domiciliation, d'y déclarer un siège ou un établissement, de s'y faire adresser du courrier ;
- de le céder ou de le mettre à disposition d'un tiers, même gratuitement ;
- de l'utiliser à des fins illégales.

3.2 Accès. Le Site est accessible librement 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, au moyen du badge personnel remis au Client. L'état des lieux d'entrée avec la remise du badge, puis l'état des lieux de sortie avec la restitution du badge, se font sur rendez-vous avec la Société, pris en ligne ou par téléphone. Tout changement de Container se fait également sur rendez-vous. Le Client ne confie pas son badge à un tiers ; il veille à ce que le portail se referme derrière lui et ne laisse entrer aucune personne dépourvue de badge.

3.3 Usage du Container. Le Client s'engage à :

- maintenir le Container propre et sa porte fermée en dehors des opérations de chargement ;
- ne causer aucune nuisance aux autres clients ni aux riverains ;
- n'apposer aucun affichage, ne réaliser aucun branchement électrique, ne pas percer, peindre ou modifier les parois ;
- ne causer aucune pollution.

3.4 Biens interdits. Sont interdits : les produits dangereux, inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou dont le stockage est réglementé (notamment carburants, gaz, bouteilles de gaz, solvants, peintures, aérosols, produits phytosanitaires) ; les denrées périssables ; les déchets ; les animaux ; les armes et munitions ; les substances et objets illicites ; les objets d'art, bijoux, métaux précieux, fourrures et tout bien ou ensemble de biens d'une valeur supérieure à 10 000 €, sauf accord écrit de la Société et couverture spécifique par l'assurance du Client.

3.5 Sécurité. Il est interdit de fumer sur l'ensemble du Site. Le Client respecte les consignes de sécurité affichées, laisse libres les issues et les moyens de secours, n'installe aucune machine et n'effectue aucun travail par point chaud. Il signale à l'avance tout stockage d'une charge supérieure à 1 000 kg/m².

3.6 Circulation et stationnement. Vitesse limitée à 15 km/h. Le Client se gare sur les emplacements prévus et ne laisse pas son véhicule stationné en son absence sans accord écrit. Frais applicables en cas de manquement, sur justificatif : ouverture injustifiée d'une issue de secours, 120 € ; dépôt d'objets ou de déchets hors du Container, 50 € par objet et frais de débarras de 30 € par m³ ; stationnement non autorisé, 30 € par jour.

3.7 Livraisons. Le Client réceptionne lui-même les biens livrés sur le Site. La Société ne réceptionne une livraison que sur mandat écrit et exprès du Client ; elle n'est pas tenue de surveiller les biens laissés hors du Container.

3.8 Responsabilité du Client. Le Client reste gardien des biens entreposés (article 1242 du Code civil). Il répond des dommages causés par ses biens ou par toute personne ayant accédé au Site avec son badge, et garantit la Société contre toute revendication de tiers sur ses biens. Il détient seul la clé ou le cadenas du Container ; la Société n'est pas responsable d'un accès réalisé avec la clé, le cadenas ou le badge du Client.

3.9 État du Container. Le Client visite le Container avant la signature et l'accepte propre et en bon état. Il le restitue dans le même état.

3.10 Changement de Container. À titre exceptionnel, la Société peut attribuer au Client un Container de volume égal ou supérieur, en le prévenant par écrit au moins quinze jours à l'avance ; le Client transfère ses biens dans ce délai. Ce changement n'entraîne aucun surcoût pour le Client.

Article 4 – Redevance, paiement et garantie

4.1 Redevance. La redevance est due du premier jour de mise à disposition jusqu'à la fin du contrat. Son montant figure sur la grille tarifaire en vigueur ou aux conditions particulières. Elle est payable d'avance, le premier jour de chaque mois, sans escompte. Tout mois commencé est dû en totalité, y compris le mois d'entrée et le mois de sortie. La facture peut être adressée par voie électronique.

4.2 Révision. La Société peut réviser la redevance en prévenant le Client par écrit au moins trente jours avant son entrée en vigueur. Le Client qui refuse la nouvelle redevance peut résilier le contrat sans frais avant cette date.

4.3 Paiement. Le paiement s'effectue par prélèvement SEPA mensuel, sur mandat signé par le Client, ou par carte bancaire en paiement récurrent, auprès du prestataire de paiement de la Société. Le virement reste possible avec l'accord de la Société. Par carte, le mois d'entrée est réglé à la réservation ; par prélèvement, il est prélevé avec la première échéance. En cas de prélèvement, l'échéancier remis au Client à la souscription vaut pré-notification : le prélèvement intervient le premier jour de chaque mois, pour le montant de la redevance en vigueur. Toute modification de ce montant est notifiée au Client au moins trois jours calendaires avant le prélèvement.

4.4 Retard de paiement. Client professionnel – Toute somme impayée quinze jours après l'émission de la facture porte intérêt au taux de 12 % par an. S'y ajoute une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (article L. 441-10 du Code de commerce). **Client consommateur** – En cas de retard, les sommes dues portent intérêt au taux légal à compter de la mise en demeure.

4.5 Garantie par empreinte bancaire. À la souscription, le Client enregistre une carte bancaire auprès du prestataire de paiement de la Société. Aucun montant n'est débité à cette occasion. Le Client autorise la Société à débiter cette carte, dans la limite de 500 €, des sommes restant dues en cas d'impayé ou à la fin du contrat : redevances, frais de nettoyage, de débarras ou de remise en état, sur justificatif. La Société informe le Client par écrit du montant et de son motif au moins huit jours avant tout débit. Le Client maintient une carte valide pendant toute la durée du contrat et signale tout changement. L'autorisation prend fin lorsque toutes les sommes dues sont réglées.

4.6 Fin de facturation. La facturation s'arrête à la fin du mois au cours duquel le contrat prend fin, à condition que le Client ait vidé le Container, retiré son cadenas, rendu son badge et signé l'état des lieux de sortie. À défaut, l'article 8 s'applique.

Article 5 – Assurance

L'assurance des biens entreposés est à la charge du Client. Pendant toute la durée du contrat, le Client assure ses biens auprès de l'assureur de son choix contre les risques d'incendie, d'explosion, de vol, de dégâts des eaux et les risques liés à l'occupation du Container, avec renonciation à recours contre la Société et ses assureurs.

Le Client remet une attestation d'assurance à la signature et la renouvelle sur simple demande. À défaut, la Société peut refuser de conclure le contrat ou le résilier dans les conditions de l'article 7.

Le Client déclare tout sinistre à la Société dans les quarante-huit heures de sa découverte et effectue les déclarations nécessaires auprès des autorités.

Article 6 – Demande en ligne, réservation et liste d'attente

Le Client adresse sa demande par le formulaire en ligne du site internet, par téléphone ou par courriel, en indiquant la date d'entrée souhaitée et, s'il la connaît, la durée prévue. La Société lui répond sous vingt-quatre heures ouvrées. La demande est gratuite et n'engage pas le Client.

Lorsque la Société accepte la demande, elle adresse au Client un lien de finalisation. Le Client dispose de trois jours pour choisir son mode de paiement, enregistrer sa carte bancaire au titre de l'article 4.5 et prendre rendez-vous pour l'état des lieux d'entrée. Le contrat est conclu à la finalisation, confirmée par écrit. À défaut de finalisation dans ce délai, le Container est remis à disposition, sans frais pour le Client. Lorsque aucun Container n'est disponible, la demande est inscrite sur la liste d'attente et le Client reçoit une proposition dès qu'un Container se libère, dans l'ordre des demandes.

Client consommateur – Lorsque le contrat est conclu à distance ou hors établissement, le Client dispose d'un délai de quatorze jours à compter de sa conclusion pour se rétracter, sans motif ni frais, au moyen du formulaire figurant en annexe ou de toute déclaration dénuée d'ambiguïté. Les sommes versées sont remboursées au plus tard quatorze jours après la rétractation. Si le Client a demandé expressément que la mise à disposition commence avant la fin de ce délai, il reste redevable d'un montant proportionnel à la période écoulée jusqu'à sa rétractation.

Article 7 – Manquements du Client

En cas de non-paiement à l'échéance ou de manquement du Client à ses obligations, la Société le met en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception. Si la mise en demeure reste sans effet huit jours après sa première présentation, la Société peut résilier le contrat de plein droit par lettre recommandée avec accusé de réception. Le non-respect des articles 3.4 et 3.5 justifie une résiliation immédiate et, le cas échéant, l'alerte des autorités compétentes.

En cas d'impayé, la Société peut, après mise en demeure restée sans effet, suspendre l'accès du Client au Site jusqu'au paiement complet et retenir les biens entreposés jusqu'à ce paiement (droit de rétention). Elle ne peut disposer des biens qu'en mettant en œuvre les procédures légales prévues à cet effet.

Article 8 – Fin du contrat

À la fin du contrat, quelle qu'en soit la cause, le Client restitue le Container vide et propre, retire son cadenas, rend son badge et règle toutes les sommes dues.

À défaut de restitution à la date prévue, le Client reste redevable d'une indemnité d'occupation égale à la redevance en vigueur, jusqu'à la libération effective du Container ; **Client professionnel** – majorée de 10 % à titre de clause pénale. Les frais de nettoyage et de débarras sont facturés sur justificatif, au minimum 30 € par m³.

Si le Client ne libère pas le Container malgré une mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet trente jours, la Société peut faire procéder à l'ouverture du Container en présence d'un commissaire de justice, qui dresse l'inventaire des biens. Les biens sont alors entreposés aux frais du Client ; leur sort est réglé selon les procédures légales.

Article 9 – Accès de la Société au Container

La Société peut accéder au Container sans l'accord préalable du Client :

- en cas d'urgence ou de force majeure, pour préserver la sécurité des biens, du Site ou des personnes ; elle en informe le Client aussitôt après ;
- sur réquisition de la police, de la gendarmerie, des pompiers ou en exécution d'une décision de justice ;
- lorsqu'un manquement aux articles 3.4 ou 3.5 est sérieusement suspecté, pour vérification par les autorités compétentes.

Pour des travaux d'entretien, de réparation ou de sécurité, la Société prévient le Client par écrit au moins huit jours à l'avance, sauf urgence.

Article 10 – Données personnelles et vidéoprotection

Les données communiquées par le Client sont traitées par la Société, responsable de traitement, pour la gestion du contrat, de la facturation et des accès au Site (exécution du contrat), pour le respect de ses obligations légales et, sauf opposition du Client, pour l'informer des offres de l'entreprise (intérêt légitime). Elles sont conservées pendant la durée du contrat puis le temps des prescriptions légales, et dix ans pour les pièces comptables. L'enregistrement de la carte bancaire et les paiements par carte sont traités par le prestataire de paiement de la Société (Mollie) ; la Société n'a jamais accès au numéro de carte.

Le Site est placé sous vidéoprotection pour la sécurité des biens et des personnes ; un affichage le signale à l'entrée. Les images sont conservées trente jours au plus, sauf procédure en cours.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, qu'il exerce par courriel à contact@kubinauv.fr ou par courrier à l'adresse de la Société. Il peut introduire une réclamation auprès de la CNIL. Le Client consommateur peut s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel.

Article 11 – Médiation, droit applicable et litiges

Le contrat est soumis au droit français. En cas de litige non résolu par une réclamation écrite préalable auprès de la Société, le Client consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation suivant : CM2C – Centre

de la médiation de la consommation de conciliateurs de justice, 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris – www.cm2c.net – 01 89 47 00 14.

Client professionnel – À défaut d'accord amiable dans les trente jours de la réclamation écrite, le tribunal du lieu d'exécution de la prestation est compétent.

Client consommateur – Le Client peut saisir la juridiction de son choix parmi celles que désigne la loi.

Toute correspondance est valablement adressée aux adresses postale et électronique indiquées aux conditions particulières ; chaque partie informe l'autre par écrit de tout changement.

Article 12 – Modification des conditions générales

La Société peut modifier les présentes conditions générales en informant le Client par écrit au moins trente jours avant leur entrée en vigueur. Les nouvelles conditions s'appliquent à la date de leur entrée en vigueur. Le Client qui les refuse peut résilier le contrat sans frais avant leur entrée en vigueur. La nullité d'une clause n'entraîne pas celle des autres.

Fait à ....., le ...../...../.....

Signature du Client, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Annexe – Formulaire de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

À l'attention de KUB'INAUV, ZA de Bargues, 15130 Sansac-de-Marmiesse – contact@kubinauv.fr :

Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

Conclu le :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.